

Save the date



Journées nationales PCPE

Le Jeudi 04 mai 2023 à La Villette, à Paris

Evaluation, coordination et prestations :

Diversité et apports des PCPE dans la réponse
aux besoins des personnes sur un territoire

Inscriptions bientôt ouvertes !

Tarif :

170 euros avant le 1er Avril 2023
190 euros après le 1er Avril 2023

Présentation de la journée :

Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) s'inscrivent dans la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous » qui vise, à travers une approche systémique mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, à créer les conditions nécessaires permettant d'assurer la continuité des parcours des personnes en situation de handicap, et d'éviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée.

Ainsi, les PCPE, créés à partir de 2016, complète l'offre d'accompagnement sur les territoires : à partir du recueil des attentes de la personne, les PCPE évaluent les besoins avec les personnes et mobilisent les ressources de son environnement, qu'elles soient sanitaires, sociales, médico-sociales, exercées en libéral ou dans le droit commun.

Dispositif au carrefour d'une diversité d'acteurs, les PCPE, en créant des réponses sur mesure aux besoins des personnes, sont des agenceurs de parcours et préviennent certaines ruptures d'accompagnement.

La diversité des PCPE conduit également certains d'entre eux à coordonner les différents acteurs intervenant auprès de la personne en situation de handicap afin de soutenir son projet de vie dans un objectif inclusif.

Ils s'appuient alors sur une coordination territoriale de professionnels d'horizons divers pour apporter des réponses innovantes aux personnes dans l'attente de solutions d'accompagnement plus pérennes. Ils doivent également s'inscrire dans les interstices des différentes structures de coopération territoriale (Dispositifs d'Appui à la Coordination, Communautés 360, Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation...) pour favoriser la continuité des parcours et les transitions dans les accompagnements.

Ainsi, 6 ans après leurs créations, les PCPE sont déjà à un tournant de leur courte histoire : sont-ils des outils d'évaluation et d'orientation ? de coordination des accompagnements ? des prestataires directs auprès des personnes ? Doivent-ils être autorisés à proposer des accompagnements et prestations au long court dès lors que les solutions qu'ils proposent répondent aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles ?

Au-delà, dans un contexte de transformation de l'offre, comment doivent-ils valoriser leur fonction d'appui ressources dans les territoires et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des acteurs du secteur médico-social mais aussi de la société civile ? Quelle doit être leur place dans les coopérations territoriales en cours de déploiement pour rendre plus lisible l'ensemble des solutions apportées par ces différents acteurs ?

L'ensemble de ces questionnements fera l'objet d'échanges, sous la forme de conférence plénière et d'ateliers, lors de la 1ère journée nationale des PCPE, qui se déroulera le 04 mai 2023 à La Villette à Paris.

Inscription

170 euros avant le 1er Avril 2023

190 euros après le 1er Avril 2023



Inscriptions bientôt ouvertes !

Pour plus d'informations :
communication@ancreai.org
07 84 58 78 54